



Données statistiques

Les établissements de santé non hospitaliers à Genève

Résultats choisis de 1999 à 2003





StatistiqueGenève

Edition	Office cantonal de la statistique (OCSTAT) Genève
Responsable de la publication	Dominique Frei, Directeur
Rédaction	Reyne-Laure Walk, tél. +41 (0)22 327 85 45
Gestion de l'enquête	Christophe Higelin
Illustration de la couverture	Hermès Communication, Genève
Prix	15 F
Tirage	350 exemplaires
©	OCSTAT, Genève 2004. Reproduction autorisée avec mention de la source
ISSN	1423-1948
Renseignements	
Centre de documentation	De 9 à 12h et de 14 à 17h (vendredi : 16h) ou sur rendez-vous. Tél. +41 (0)22 327 85 00
Indice des prix à la consommation	Répondeur téléphonique : +41 (0)22 327 85 55
Liste des publications	Voir les deux dernières pages
Charte de la statistique publique de la Suisse	L'OCSTAT s'est engagé à respecter la charte dans la conduite de ses activités statistiques

Sommaire	Page
Introduction	1
1. Commentaires	1
2. Méthodologie	3
3. Résultats : graphiques et tableaux	4

Les établissements de santé non hospitaliers à Genève

Résultats choisis de 1999 à 2003

Introduction

Depuis 1997, l'Office fédéral de la statistique (OFS) conduit, en collaboration étroite avec les cantons, des relevés auprès des *établissements de santé hospitaliers* et des *établissements de santé non hospitaliers* (statistiques fédérales des établissements de santé). L'objectif de ces statistiques est de fournir un aperçu sur l'offre (infrastructures, prestations offertes, emploi), les personnes prises en charge pour des soins intra-muros (patients, pensionnaires), l'activité (journées de prise en charge) et les coûts.

Ce cahier propose un choix de résultats pour les exercices 1999 à 2003 sur les *établissements de santé non hospitaliers* du canton de Genève (75 établissements en 2003).

Bien que les EMS (établissements pour personnes âgées et/ou malades chroniques) et les EPH (établissements pour personnes handicapées, personnes toxicomanes et « cas psychosociaux ») soient réunis par la statistique fédérale sous la notion d'établissement de santé non hospitalier, le commentaire aborde les deux types de structure de manière séparée.

Cette publication est aussi disponible sur Internet, à l'adresse :

ftp://ftp.geneve.ch/statistique/publication/donnees_stat/2004/dg-ds-2004-12.pdf

1. Commentaires

1.1 Etablissements médico-sociaux (EMS)

Le canton de Genève compte 52 EMS accueillant des personnes âgées (51 en 2002). Si 50 de ces EMS sont de droit privé, le statut « juridico-économique » de la plupart d'entre eux est du type « public ou subventionné par les pouvoirs publics ». A fin 2003, on dénombre 3 316 lits disponibles¹ au total (y compris les lits destinés à des séjours de courte durée). Après avoir connu une forte expansion dans les années 1980-1990, l'offre de lits dans les EMS s'est stabilisée ces dernières années, en raison du moratoire décrété par le Conseil d'Etat en juin 1992 et prorogé jusqu'à fin 2000. Depuis, le Conseil d'Etat a pris la décision de faire construire quelque 1 000 lits supplémentaires d'ici à 2010.

3 223 personnes hébergées à fin 2003

Les EMS *hébergent* 3 223 personnes à fin 2003 (3 225 à fin 2002), y compris 32 personnes effectuant un séjour de courte durée. A fin 2003, huit personnes hébergées sur dix ont 80 ans ou plus (80 %). Toutefois, seuls 15 % de la population résidente âgée de 80 ans ou plus se trouvent en EMS à fin 2003². Les femmes, qui bénéficient d'une espérance de vie plus élevée que les hommes et qui – plus souvent que les hommes – vivent leurs troisième et quatrième âges seules, représentent la majorité des pensionnaires (79 % à fin 2003). Depuis 1998, les EMS enregistrent environ 1 000 *entrées* par année (1 011 en 2003, non compris les admissions pour un séjour de courte durée) et près de 60 % des personnes admises proviennent des Hôpitaux universitaires de Genève (59 % en 2003).

¹ Le nombre de lits *disponibles* des EMS selon la statistique devrait correspondre au nombre de lits *autorisés* par le Département de l'action sociale et de la santé (DASS). Cependant, des écarts minimes sont enregistrés entre les deux sources d'information : 3 lits en 1999, 1 lit en 2000, 3 lits en 2001, 2 lits en 2002 et 9 lits en 2003 - sans compter, en 2000, les 22 « lits courts séjours » d'un des EMS et, en 2001, les 20 lits d'un établissement qui a fermé début 2002 et n'a pas répondu à la statistique.

² Rapport entre le nombre de personnes de 80 ans ou plus hébergées dans les EMS genevois au 31 décembre 2003 (personnes en séjour de courte durée comprises) et le nombre de personnes de 80 ans ou plus résidant dans le canton au 31 décembre 2003. Ce calcul inclut au numérateur du rapport des personnes qui n'étaient pas forcément résidentes à Genève avant leur prise en charge et ne comprend pas les résidents du canton hébergés dans les EMS situés hors du canton.

La *durée moyenne de séjour* (calculée pour les personnes définitivement sorties au sein d'un même établissement) se fixe à un peu plus de 3 ans (40,0 mois en 2003, sans les personnes ayant effectué un séjour de courte durée), soit une diminution d'un mois par rapport à 2002. Pour neuf personnes sur dix, le motif de la sortie après un long séjour est le décès (93 % en 2003, contre 77 % en 1995).

3 662 personnes employées à fin 2003

Depuis 1993, les EMS emploient plus de 3 000 personnes. A fin 2003, l'effectif s'élève à 3 662 employés (3 558 à fin 2002). Il s'agit du *personnel d'exploitation*³. Huit employés sur dix (82 % à fin 2003) sont des femmes. Cette proportion est nettement supérieure à celle qui prévaut dans l'ensemble des emplois du canton (43 % en 2001, dernier chiffre disponible). Au total, le personnel d'exploitation représente un peu plus de 3 000 *postes* exprimés en équivalent plein temps (3 041 postes à fin 2003). Le nombre de postes comptabilisés en fin d'année ayant augmenté à un rythme plus rapide que l'effectif des pensionnaires, le *taux d'encadrement* (nombre total de postes par personne hébergée) a crû et atteint 0,94 à fin 2003. Environ sept postes sur dix sont affectés aux soins au sens large du terme⁴ (65 % à fin 2003) et près de la moitié sont occupés par des personnes sans formation (45 % à fin 2003).

421 millions de francs de charges d'exploitation en 2003

Depuis 1996, le total des *charges d'exploitation* des EMS dépasse 300 millions de francs. Il se monte à 421 millions de francs en 2003 (401 millions de francs en 2002). Les charges de personnel (charges sociales comprises) en représentent la majeure partie (64 % en 2003). Rapportées au nombre de postes en fin d'année, les charges de personnel s'élèvent à 89 130 francs en 2003. Le total des *produits d'exploitation* (424 millions de francs en 2003) se répartit entre les pensions⁵ (56 %), les soins LAMal (assurance-maladie) (23 %), les subventions cantonales (20 %) et les autres produits (1 %).

1.2 Institutions pour personnes handicapées et autres (EPH)

Les EPH se distinguent par la nature et le degré de handicap des personnes prises en charge (personnes mineures ou adultes, handicaps physique, psychique, mental, toxicodépendance, etc.). La statistique les différencie aussi par leur fonctionnement administratif (capacité à séparer l'hébergement de la prise en charge de jour), par la localisation de leurs structures (une institution n'est pas sise à Genève) ou encore par le caractère centralisé ou non des sites. L'hétérogénéité des EPH, conjuguée à leur nombre relativement petit, affaiblit sans doute un peu la pertinence des agrégations statistiques présentées ici. Néanmoins, les informations tirées de cette statistique sont riches d'enseignements.

A fin 2003, les EPH du canton⁶ offrent 841 *lits disponibles* (820 à fin 2002). Les lits pour personnes toxicomanes ou alcooliques et pour « cas psychosociaux » représentent 13 % du total à fin 2003. Du point de vue « juridico-économique », les EPH peuvent être considérés avant tout comme « publics ou subventionnés par les pouvoirs publics ».

761 personnes hébergées à fin 2003

Les personnes hébergées dans les EPH – 761 personnes à fin 2003 (752 à fin 2002) – sont principalement de sexe masculin (58 % à fin 2003). Environ cinq personnes hébergées sur dix ont moins de 40 ans (54 % à fin 2003); les « moins de 20 ans » représentent plus de 10 % de l'effectif total des personnes hébergées (11 % à fin 2003). Selon le type de prise en charge, la *durée moyenne de séjour* des personnes hébergées varie sensiblement. Ainsi, les personnes souffrant de handicaps physique, psychique, mental⁷ ou sensoriel sorties définitivement des EPH y ont séjourné plus de 4 ans (55,0 mois en 2003), alors que pour les personnes toxicodépendantes, le séjour est d'un peu plus de six mois (6,7 mois en 2003). Soulignons que, parmi les EPH qui prennent en charge ces personnes handicapées, la proportion des départs est assez faible (13 % en 2003);

³ L'effectif du personnel employé par des entreprises tierces (pour la restauration, par exemple) n'est pas enregistré par la statistique.

⁴ Personnel médical, personnel infirmier, personnel soignant auxiliaire ou délivrant des soins corporels, personnel paramédical (services thérapeutiques, pharmacie, laboratoire).

⁵ Les rentes de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), les allocations pour impotent, les prestations complémentaires, etc., sont des prestations versées aux pensionnaires; elles sont affectées au paiement des frais de pension. A ce titre, les montants correspondants apparaissent sous la rubrique « pension ».

⁶ Dès l'exercice 1999, un EPH (L'Ecole protestante d'altitude), couvert par le relevé genevois, est sis hors du canton de Genève.

⁷ Notons que, pour les personnes souffrant d'un handicap mental, les sorties correspondent principalement à un transfert entre institutions.

pour une moitié d'entre elles, le lieu de destination est une autre institution⁸. Les personnes prises en charge dans les EPH peuvent cumuler plusieurs formes de handicap.

Ainsi, les personnes toxicodépendantes sorties définitivement des EPH y ont séjourné un peu plus de six mois (6,7 mois en 2003), contre plus de 4 ans (55,0 mois en 2003) pour les personnes souffrant de handicaps physique, psychique, mental⁹ ou sensoriel. Soulignons que, parmi les EPH qui prennent en charge ces personnes handicapées, la proportion des départs est assez faible (13 % en 2003); pour une moitié d'entre elles, le lieu de destination est une autre institution¹⁰. Les personnes prises en charge dans les EPH peuvent cumuler plusieurs formes de handicap.

Si l'on s'attache toutefois au *handicap prédominant*, on constate qu'un petit tiers des personnes accueillies¹¹ souffrent d'un handicap physique (31 % à fin 2003), que six personnes sur dix (60 % à fin 2003) sont affectées par un handicap mental ou psychique, les autres étant principalement affectées d'un handicap sensoriel, d'une toxicodépendance ou de difficultés d'intégration sociale.

1 426 personnes employées à fin 2003

L'effectif du *personnel d'exploitation* (en principe salarié) dans les EPH¹² se monte à 1 426 employés à fin 2003 (1 407 à fin 2002). Il est majoritairement composé de femmes (64 % à fin 2003), dans une proportion nettement supérieure à celle de l'ensemble de l'économie genevoise (43 % en 2001, dernier chiffre disponible). Toutefois, dans les EPH hébergeant principalement des personnes toxicodépendantes, le personnel masculin est proportionnellement plus nombreux (56 % d'hommes à fin 2003). Les 1 107 *postes* exprimés en équivalent plein temps, correspondant à l'ensemble du personnel d'exploitation employé à fin 2003, sont principalement consacrés aux prestations de conseils ou de services sociaux et d'occupation (63 %). La plupart des collaborateurs bénéficient d'une formation professionnelle (50 % à fin 2003) ou supérieure (32 % à fin 2003). Un peu moins d'un poste sur dix est occupé par une personne sans formation (9 % à fin 2003).

151 millions de francs de charges d'exploitation en 2003

En 2003, les EPH ont comptabilisé 151 millions de charges d'exploitation (141 millions de francs en 2002), dont près des 4/5 sont formés des charges de personnel (79 % en 2003, y compris les charges sociales)¹³. Les charges de personnel par poste dénombré en fin d'année s'élèvent à 107 827 francs. Après un recul en 2000, cette moyenne augmente depuis 2001. Du côté des produits (146 millions de francs en 2003), un peu moins de 7 francs sur 10 proviennent de subventions de la Confédération et du canton.

2. Méthodologie

De manière générale, selon l'OFS, un *établissement de santé non hospitalier* est une maison qui accueille des patients, des pensionnaires ou des personnes handicapées pour des soins et/ou une assistance intra-muros, pour une réadaptation ou, encore, pour une occupation professionnelle et sociale. Il est nécessaire dans ce cas que les soins ou l'assistance soient continus et que le rapport entre personnes assistées et personnel qualifié soit, de ce point de vue, équilibré.

2.1 Etablissements pour personnes âgées et/ou malades chroniques

Les *établissements pour personnes âgées et/ou malades chroniques* (terminologie adoptée par la statistique de l'OFS) correspondent à Genève aux établissements médico-sociaux (EMS). De même, l'hébergement pour un court séjour correspond, à Genève et dès 2001, uniquement aux unités d'accueil temporaire (UAT). La statistique

⁸ EMS, Hôpital cantonal, Département de psychiatrie des HUG, autres institutions spécialisées ou non.

⁹ Notons que, pour les personnes souffrant d'un handicap mental, les sorties correspondent principalement à un transfert entre institutions.

¹⁰ EMS, Hôpital cantonal, Département de psychiatrie des HUG, autres institutions spécialisées ou non.

¹¹ Personnes hébergées et personnes externes. Ces dernières, prises en charge durant la journée, ne demeurent pas dans les EPH. La prise en considération dans la statistique de quelques personnes externes tient au fait que certains EPH ne sont pas en mesure de séparer les emplois et les données comptables correspondant à ces personnes externes de l'activité d'hébergement (voir le point 2. Méthodologie).

¹² Rappel : le cas échéant, ce personnel prend en charge, durant la journée, des personnes externes à l'établissement. L'effectif du personnel employé par des entreprises tierces (pour la restauration par exemple) n'est pas enregistré par la statistique.

¹³ Le cas échéant, la comptabilité des EPH couvre l'activité relative aux personnes externes à l'établissement.

ne couvrant, en principe, que la prise en charge « intra-muros » (l'hébergement), l'activité des foyers de jour ou des immeubles avec encadrement social pour personnes âgées (anciennement baptisés D2) n'est pas prise en considération.

2.2 Institutions pour personnes handicapées et autres

Les *institutions pour personnes handicapées et autres* (EPH – terminologie adoptée par la statistique de l'OFS) correspondent à Genève à des établissements hébergeant des personnes souffrant de handicaps physiques, psychiques, mentaux ou sensoriels, des personnes toxicomanes ou encore des cas « psychosociaux ». La notion d'établissement appliquée à ces institutions n'est pas forcément similaire à celle appliquée aux EMS. Par exemple, lorsqu'une association gère plusieurs foyers, il est possible que les réponses fournies portent – de manière agrégée – sur l'ensemble des foyers; dans ce cas, la notion d'établissement, relative à l'association, englobe plusieurs foyers. Par ailleurs, il est possible que certains EPH hébergeant des personnes handicapées accueillent, de surcroît, des personnes externes à l'établissement pour une prise en charge de jour (en atelier protégé par exemple). Si l'établissement est en mesure de séparer cette activité-ci de l'activité intra-muros, les chiffres ne comprendront ni les personnes externes ni, en conséquence, les emplois, les charges et les produits y relatifs. Si cette séparation n'est pas réalisable – c'est le cas pour la majorité des EPH¹⁴ –, alors les personnes externes, les emplois et les données financières correspondants seront compris dans les résultats. Les graphiques et tableaux qui suivent signalent si l'activité relative aux personnes externes est incluse dans les chiffres.

2.3 Résultats

Les résultats présentés ici reposent sur un questionnaire conçu par l'OFS. A Genève, ce questionnaire a été enrichi par une série de questions supplémentaires, élaborées par la Direction générale de l'action sociale (DGAS), du Département de l'action sociale et de la santé (DASS).

Les résultats, ventilés par canton et pour l'ensemble de la Suisse¹⁵, seront accessibles sur le site Internet de l'OFS, à l'adresse suivante :

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/dienstleistungen/publikationen_statistik/publikationskatalog.html,
liens « Thèmes : 14 Santé », « Tableaux des statistiques de santé ».

Des corrections ayant été parfois intégrées dans les présents résultats, il est possible que ces derniers s'écartent légèrement de ceux publiés par l'OFS.

L'édition 2003 du rapport portant sur la prise en charge des personnes âgées dans le canton de Genève (PHILÉMON ET BAUCIS) et reposant en partie sur les chiffres présentés dans ce cahier, sera publiée par l'OCSTAT, à l'adresse Internet suivante : <http://www.geneve.ch/statistique/>, lien « Publications ».

3. Résultats : graphiques et tableaux

Graphiques

- G – 01 Part de la population hébergée dans les établissements pour personnes âgées – EMS, selon le sexe et le groupe d'âges, en 2003
- G – 02 Part de la population hébergée dans les institutions pour personnes handicapées et autres – EPH, selon le sexe et le groupe d'âges, en 2003
- G – 03 Personnes entrées durant l'année pour un long séjour dans les établissements pour personnes âgées – EMS, selon le sexe et la provenance, en 2003
- G – 04 Personnes, hébergées ou externes, dans les institutions pour personnes handicapées et autres – EPH, selon l'infirmité principale de la personne, en 2003

¹⁴ Exprimée en terme de lits disponibles – la notion d'établissement n'étant pas toujours pertinente – la proportion des EPH qui intègrent des personnes externes se fixe à 74 %, à fin 2003.

¹⁵ Sans les résultats des questions supplémentaires pour Genève.

Tableaux

Infrastructure

- T – 01 Etablissements de santé non hospitaliers, selon le type et le statut juridico-économique, depuis 1999
- T – 02 Lits disponibles dans les établissements de santé non hospitaliers, selon le type et le statut juridico-économique de l'établissement, depuis 1999
- T – 03 Lits disponibles dans les établissements de santé non hospitaliers, selon le type d'établissement et le type de prise en charge, depuis 1999

Emploi

- T – 04 Postes d'exploitation occupés dans les établissements de santé non hospitaliers, selon le type d'établissement et selon le niveau de formation ou le type de prestation de la personne employée, depuis 1999
- T – 05 Personnel d'exploitation employé dans les établissements de santé non hospitaliers, selon le type d'établissement et le sexe de la personne employée, depuis 1999
- T – 06 Mouvement du personnel d'exploitation employé dans les établissements de santé non hospitaliers, selon le type d'établissement et le sexe de la personne employée, depuis 1999

Personnes prises en charge

- T – 07 Personnes hébergées dans les établissements pour personnes âgées - EMS, selon le sexe et le groupe d'âges de la personne, depuis 1999
- T – 08 Personnes hébergées dans les institutions pour personnes handicapées et autres - EPH, selon le sexe et le groupe d'âges de la personne, depuis 1999
- T – 09 Personnes, hébergées ou externes, dans les institutions pour personnes handicapées et autres – EPH, selon l'infirmité principale de la personne, depuis 1999
- T – 10 Personnes hébergées dans les établissements pour personnes âgées – EMS. Entrées durant l'année pour un hébergement de longue durée, selon le sexe et la provenance de la personne, depuis 1999
- T – 11 Personnes hébergées dans les établissements pour personnes âgées – EMS. Entrées durant l'année pour un hébergement de courte durée, selon le sexe et la provenance de la personne, depuis 1999
- T – 12 Personnes hébergées dans les institutions pour personnes handicapées et autres – EPH. Entrées durant l'année, selon le sexe et la provenance de la personne, depuis 1999
- T – 13 Personnes hébergées dans les établissements pour personnes âgées – EMS. Sorties définitives durant l'année, après un hébergement de longue durée, selon le sexe et la destination de la personne, depuis 1999
- T – 14 Personnes hébergées dans les établissements pour personnes âgées – EMS. Sorties définitives durant l'année, après un hébergement de courte durée, selon le sexe et la destination de la personne, depuis 1999
- T – 15 Personnes hébergées dans les institutions pour personnes handicapées et autres – EPH. Sorties définitives durant l'année, selon le sexe et la destination de la personne, depuis 1999

Journées d'hébergement

- T – 16 Journées d'hébergement dans les établissements de santé non hospitaliers, selon le type d'établissement et le type de prise en charge, depuis 1999
- T – 17 Personnes hébergées dans les établissements de santé non hospitaliers. Durée moyenne de séjour des personnes sorties définitivement durant l'année, selon le type d'établissement et le type de prise en charge, depuis 1999

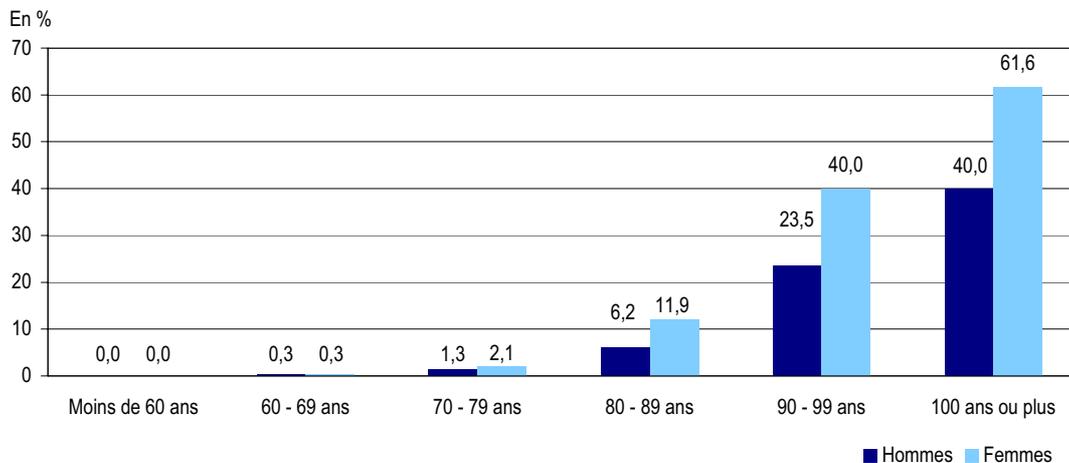
Comptabilité d'exploitation

- T – 18 Comptabilité d'exploitation des établissements de santé non hospitaliers, selon le type d'établissement, depuis 1999
- T – 19 Etablissements de santé non hospitaliers. Indicateurs choisis, selon le type d'établissement et le type de prise en charge, depuis 1999

G - 01 Part de la population hébergée dans les établissements pour personnes âgées - EMS, selon le sexe et le groupe d'âges, en 2003 (1) (2)

Situation au 31 décembre, en %

Canton de Genève



(1) Etablissements pour personnes âgées et/ou malades chroniques (établissements médico-sociaux). Personnes hébergées pour un long séjour ou un court séjour (y compris celles hébergées dans les Unités d'accueil temporaire [UAT]).

(2) Rapport, pour chaque groupe d'âges, entre le nombre de personnes hébergées au 31 décembre et le nombre de résidents dans le canton au 31 décembre. Ce calcul inclut au numérateur des personnes qui n'étaient pas forcément résidentes à Genève avant leur prise en charge et ne comprend pas les résidents du canton hébergés dans les EMS situés hors du canton.

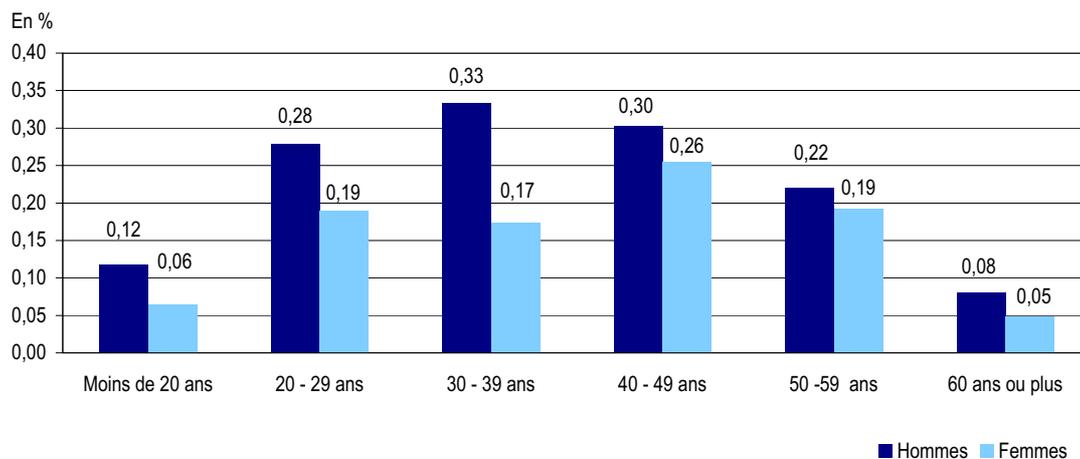
Bien que les EMS disposent d'une autorisation d'exploitation pour l'hébergement de personnes âgées, par dérogation accordée par le Département de l'action sociale et de la santé, ils peuvent aussi prendre en charge des personnes plus jeunes, qui n'ont pas encore l'âge de recevoir une rente de l'assurance-vieillesse. Il s'agit principalement de résidents souffrant d'affections psychiques.

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique des établissements de santé (soins intra-muros), statistique des établissements de santé non hospitaliers / Office cantonal de la statistique - Statistique cantonale de la population

G - 02 Part de la population hébergée dans les institutions pour personnes handicapées et autres - EPH, selon le sexe et le groupe d'âges, en 2003 (1) (2)

Situation au 31 décembre, en %

Canton de Genève



(1) Etablissements pour personnes handicapées, personnes toxicomanes et «cas psychosociaux». Ce type d'établissement accueille parfois des personnes externes pour une prise en charge de jour. Ces personnes externes ne figurent pas dans le graphique.

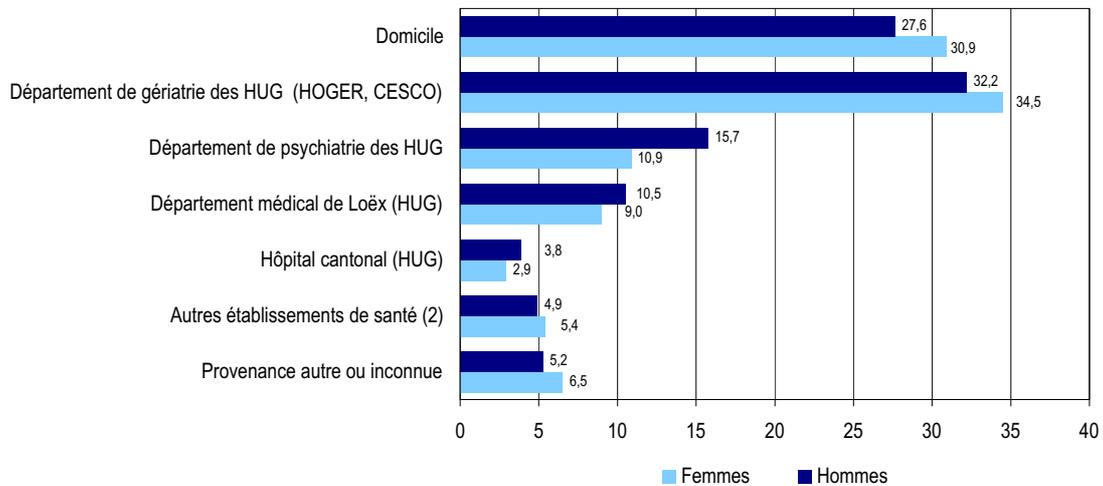
(2) Rapport, pour chaque groupe d'âges, entre le nombre de personnes hébergées au 31 décembre et le nombre de résidents dans le canton au 31 décembre. Ce calcul inclut au numérateur des personnes qui n'étaient pas forcément résidentes à Genève avant leur prise en charge et ne comprend pas les résidents du canton hébergés dans les EPH situés hors du canton.

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique des établissements de santé (soins intra-muros), statistique des établissements de santé non hospitaliers / Office cantonal de la statistique - Statistique cantonale de la population

G - 03 Personnes entrées durant l'année pour un long séjour dans les établissements pour personnes âgées - EMS, selon le sexe et la provenance, en 2003 (1)

Totaux annuels, répartition en % de chaque sexe

Canton de Genève



(1) Etablissements pour personnes âgées et/ou malades chroniques (établissements médico-sociaux). Les personnes hébergées pour un court séjour ou en Unité d'accueil temporaire (UAT) ne figurent pas dans ce graphique.

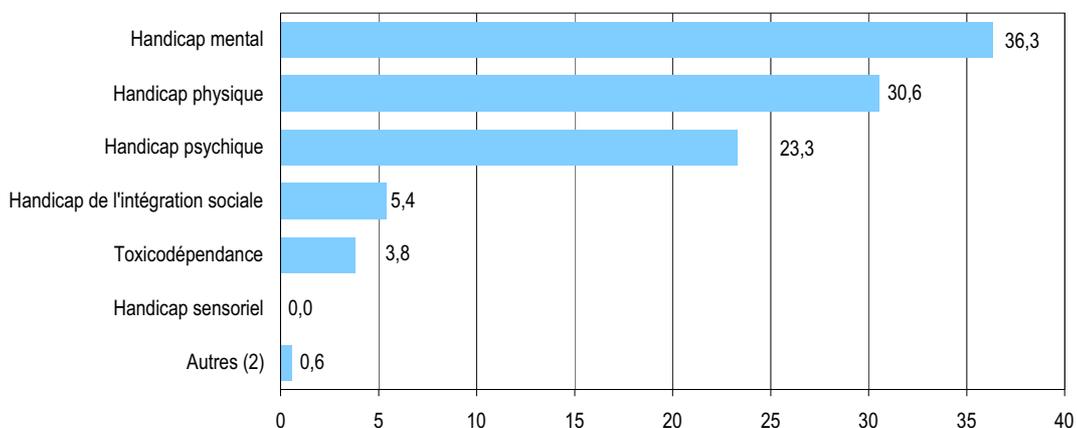
(2) Clinique de Joli-Mont, Clinique genevoise de Montana ou autres EMS du canton.

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique des établissements de santé (soins intra-muros), statistique des établissements de santé non hospitaliers / Office cantonal de la statistique

G - 04 Personnes, hébergées ou externes, dans les institutions pour personnes handicapées et autres - EPH, selon l'infirmité principale de la personne, en 2003 (1)

Situation au 31 décembre, répartition en %

Canton de Genève



(1) Etablissements pour personnes handicapées, personnes toxicomanes et «cas psychosociaux». Ce type d'établissement accueille parfois des personnes externes pour une prise en charge de jour. Le cas échéant, ces personnes externes sont comprises dans le présent graphique.

(2) Essentiellement des personnes dont le handicap principal n'a pas été déterminé.

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique des établissements de santé (soins intra-muros), statistique des établissements de santé non hospitaliers / Office cantonal de la statistique

T - 01 Etablissements de santé non hospitaliers, selon le type et le statut juridico-économique, depuis 1999 (1)

Situation au 31 décembre

Canton de Genève

	Nombre					En %				
	1999	2000	2001	2002	2003	1999	2000	2001	2002	2003
	Etablissements pour personnes âgées - EMS (2)	57	57	55	51	52	100,0	100,0	100,0	100,0
Privé	4	5	4	1	2	7,0	8,8	7,3	2,0	3,8
Public ou subventionné	53	52	51	50	50	93,0	91,2	92,7	98,0	96,2
Institutions pour personnes handicapées et autres - EPH (3)	21	22	21	21	23	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Privé	2	1	1	-	2	9,5	4,5	4,8	-	8,7
Public ou subventionné	19	21	20	21	21	90,5	95,5	95,2	100,0	91,3

(1) Le statut juridico-économique est établi par l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur la base des réponses remises par les établissements aux questions portant sur la nature juridique, les modalités de subventionnement, la garantie de couverture du déficit d'exploitation, le but (lucratif ou non) et le statut fiscal; l'OCSTAT le met à jour annuellement, contrairement à l'OFS. La description complète des critères retenus est disponible sur le site Internet de l'OFS, à l'adresse suivante : http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infoteh/erhebungen__quellen/blank/blank/ssmi/01.html, liens «Conceptions diverses», «Statut».

(2) Etablissements pour personnes âgées et/ou malades chroniques (établissements médico-sociaux). La notion d'établissement médico-social n'est pas similaire à celle appliquée aux institutions pour personnes handicapées et autres. Les chiffres ne sont donc pas comparables entre ces deux types de structures.

(3) Etablissements pour personnes handicapées, personnes toxicomanes et «cas psychosociaux». La notion d'établissement appliquée aux institutions pour personnes handicapées et autres n'est pas similaire à celle appliquée aux établissements pour personnes âgées. Les chiffres ne sont donc pas comparables entre ces deux types de structures.

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique des établissements de santé (soins intra-muros), statistique des établissements de santé non hospitaliers / Office cantonal de la statistique

T - 02 Lits disponibles dans les établissements de santé non hospitaliers, selon le type et le statut juridico-économique de l'établissement, depuis 1999 (1)

Situation au 31 décembre

Canton de Genève

	Nombre de lits disponibles					En %				
	1999	2000	2001	2002	2003	1999	2000	2001	2002	2003
	Etablissements pour personnes âgées - EMS (2)	3 406	3 410	3 344	3 289	3 316	100,0	100,0	100,0	100,0
Privé	64	86	64	20	29	1,9	2,5	1,9	0,6	0,9
Public ou subventionné	3 342	3 324	3 280	3 269	3 287	98,1	97,5	98,1	99,4	99,1
Institutions pour personnes handicapées et autres - EPH (3)	759	791	796	820	841	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Privé	25	15	15	-	15	3,3	1,9	1,9	-	1,8
Public ou subventionné	734	776	781	820	826	96,7	98,1	98,1	100,0	98,2

(1) Le statut juridico-économique est établi par l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur la base des réponses remises par les établissements aux questions portant sur la nature juridique, les modalités de subventionnement, la garantie de couverture du déficit d'exploitation, le but (lucratif ou non) et le statut fiscal; l'OCSTAT le met à jour annuellement, contrairement à l'OFS. La description complète des critères retenus est disponible sur le site Internet de l'OFS, à l'adresse suivante : http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infoteh/erhebungen__quellen/blank/blank/ssmi/01.html, liens «Conceptions diverses», «Statut».

(2) Etablissements pour personnes âgées et/ou malades chroniques (établissements médico-sociaux). Y compris les lits pour courts séjours et les lits des Unités d'accueil temporaire (UAT).

(3) Etablissements pour personnes handicapées, personnes toxicomanes et «cas psychosociaux».

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique des établissements de santé (soins intra-muros), statistique des établissements de santé non hospitaliers / Office cantonal de la statistique

T - 03 Lits disponibles dans les établissements de santé non hospitaliers, selon le type de l'établissement et le type de prise en charge, depuis 1999

Situation au 31 décembre

Canton de Genève

	Nombre de lits disponibles					En %				
	1999	2000	2001	2002	2003	1999	2000	2001	2002	2003
Etablissements pour personnes âgées - EMS (1)	3 406	3 410	3 344	3 289	3 316	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hébergement pour un court séjour (2)	69	60	37	35	38	2,0	1,8	1,1	1,1	1,1
Hébergement pour un long séjour	3 337	3 350	3 307	3 254	3 278	98,0	98,2	98,9	98,9	98,9
Institutions pour personnes handicapées et autres - EPH (3)	759	791	796	820	841	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hébergement de personnes handicapées	649	683	701	712	733	85,5	86,3	88,1	86,8	87,2
Hébergement de personnes toxicomanes ou alcooliques	62	59	46	47	47	8,2	7,5	5,8	5,7	5,6
Hébergement de «cas psychosociaux»	48	49	49	61	61	6,3	6,2	6,2	7,4	7,3

(1) Etablissements pour personnes âgées et/ou malades chroniques (établissements médico-sociaux).

(2) Y compris Unité d'accueil temporaire (UAT).

(3) Etablissements pour personnes handicapées, personnes toxicomanes et «cas psychosociaux».

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique des établissements de santé (soins intra-muros), statistique des établissements de santé non hospitaliers /
Office cantonal de la statistique

T - 04 Postes d'exploitation occupés dans les établissements de santé non hospitaliers, selon le type d'établissement et selon le niveau de formation ou le type de prestation de la personne employée, depuis 1999 (1)

Situation au 31 décembre

Canton de Genève

	Nombre de postes, en EPT (2)					En %				
	1999	2000	2001	2002 (3)	2003	1999	2000	2001	2002 (3)	2003
Etablissements pour personnes âgées - EMS (4)	2 759,7	2 813,2	2 778,3	2 935,0	3 041,1	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Selon le niveau de formation</i>										
Diplôme universitaire	22,0	27,8	30,9	36,4	35,5	0,8	1,0	1,1	1,2	1,2
Formation supérieure	183,8	213,0	206,0	218,6	216,0	6,7	7,6	7,4	7,4	7,1
Formation professionnelle	1 208,7	1 197,8	1 233,2	1 289,8	1 427,2	43,8	42,6	44,4	43,9	46,9
Sans formation	1 345,2	1 374,6	1 308,2	1 390,2	1 362,4	48,7	48,9	47,1	47,4	44,8
<i>Selon le type de prestation</i>										
Soins médicaux et infirmiers	560,9	589,4	569,3	598,9	641,4	20,3	21,0	20,5	20,4	21,1
Soins auxiliaires et corporels	1 121,0	1 160,1	1 173,5	1 247,8	1 307,0	40,6	41,2	42,2	42,5	43,0
Services thérapeutiques, pharmacie, laboratoire	26,9	28,5	28,9	29,9	32,2	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1
Conseils, services sociaux et d'occupation	98,9	97,8	90,5	112,6	115,9	3,6	3,5	3,3	3,8	3,8
Services administratifs	210,7	222,9	210,8	204,7	207,7	7,6	7,9	7,6	7,0	6,8
Economat, transports, service de maison	668,4	642,9	632,7	669,3	667,2	24,2	22,9	22,8	22,8	21,9
Services techniques	72,9	71,6	72,6	71,8	69,7	2,6	2,5	2,6	2,4	2,3
Institutions pour personnes handicapées et autres - EPH (5)	901,9	1 049,6	1 046,9	1 109,3	1 106,9	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Selon le niveau de formation</i>										
Diplôme universitaire	71,2	82,0	99,4	103,7	102,5	7,9	7,8	9,5	9,3	9,3
Formation supérieure	334,4	427,4	321,4	343,8	351,6	37,1	40,7	30,7	31,0	31,8
Formation professionnelle	401,8	432,9	515,8	547,6	556,1	44,6	41,2	49,3	49,4	50,2
Sans formation	94,5	107,3	110,3	114,2	96,7	10,5	10,2	10,5	10,3	8,7
<i>Selon le type de prestation</i>										
Soins médicaux et infirmiers	24,9	33,3	32,6	34,7	33,4	2,8	3,2	3,1	3,1	3,0
Soins auxiliaires et corporels	65,7	74,9	87,6	91,7	86,7	7,3	7,1	8,4	8,3	7,8
Services thérapeutiques, pharmacie, laboratoire	26,7	29,4	28,3	27,0	27,5	3,0	2,8	2,7	2,4	2,5
Conseils, services sociaux et d'occupation	544,9	641,8	649,8	693,3	696,2	60,4	61,1	62,1	62,5	62,9
Services administratifs	84,1	95,0	79,0	85,0	92,2	9,3	9,1	7,5	7,7	8,3
Economat, transports, service de maison	130,7	146,4	143,2	149,4	141,1	14,5	13,9	13,7	13,5	12,7
Services techniques	24,9	28,8	26,4	28,2	29,8	2,8	2,7	2,5	2,5	2,7

(1) Sans les emplois relatifs au personnel des exploitations annexes et autres (personnel non salarié, bénévole, en service civil, personnel salarié des exploitations annexes de l'établissement, etc.).

(2) Postes occupés, exprimés en équivalent plein temps.

(3) L'augmentation observée en 2002 est principalement due à un changement de définition dans le dénombrement des employés; les remplaçants sont désormais inclus au même titre que les titulaires.

(4) Etablissements pour personnes âgées et/ou malades chroniques (établissements médico-sociaux).

(5) Etablissements pour personnes handicapées, personnes toxicomanes et «cas psychosociaux». Ce type d'établissement accueille parfois des personnes externes pour une prise en charge de jour. Le cas échéant, l'emploi correspondant à ces personnes externes est compris dans le présent tableau.

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique des établissements de santé (soins intra-muros), statistique des établissements de santé non hospitaliers / Office cantonal de la statistique

T - 05 Personnel d'exploitation employé dans les établissements de santé non hospitaliers, selon le type d'établissement et le sexe de la personne employée, depuis 1999 (1)

Situation au 31 décembre

Canton de Genève

	Effectif de personnes employées					En %				
	1999	2000	2001	2002 (2)	2003	1999	2000	2001	2002 (2)	2003
Etablissements pour personnes âgées - EMS (3)	3 346	3 390	3 317	3 558	3 662	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hommes	641	631	615	682	668	19,2	18,6	18,5	19,2	18,2
Femmes	2 705	2 759	2 702	2 876	2 994	80,8	81,4	81,5	80,8	81,8
Institutions pour personnes handicapées et autres - EPH (4)	1 213	1 330	1 347	1 407	1 426	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hommes	470	514	509	519	512	38,7	38,6	37,8	36,9	35,9
Femmes	743	816	838	888	914	61,3	61,4	62,2	63,1	64,1
<i>Institutions pour personnes handicapées</i>	<i>1 075</i>	<i>1 189</i>	<i>1 220</i>	<i>1 276</i>	<i>1 300</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>
Hommes	400	438	439	452	449	37,2	36,8	36,0	35,4	34,5
Femmes	675	751	781	824	851	62,8	63,2	64,0	64,6	65,5
<i>Institutions pour personnes toxicomanes ou alcooliques</i>	<i>76</i>	<i>77</i>	<i>63</i>	<i>64</i>	<i>59</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>
Hommes	42	47	39	37	33	55,3	61,0	61,9	57,8	55,9
Femmes	34	30	24	27	26	44,7	39,0	38,1	42,2	44,1
<i>Institutions pour «cas psychosociaux»</i>	<i>62</i>	<i>64</i>	<i>64</i>	<i>67</i>	<i>67</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>
Hommes	28	29	31	30	30	45,2	45,3	48,4	44,8	44,8
Femmes	34	35	33	37	37	54,8	54,7	51,6	55,2	55,2

(1) Sans le personnel des exploitations annexes et autres (personnel non salarié, bénévole, en service civil, personnel salarié des exploitations annexes de l'établissement etc.).

(2) L'augmentation observée en 2002 est principalement due à un changement de définition dans le dénombrement des employés; les remplaçants sont désormais inclus au même titre que les titulaires.

(3) Etablissements pour personnes âgées et/ou malades chroniques (établissements médico-sociaux).

(4) Etablissements pour personnes handicapées, personnes toxicomanes et «cas psychosociaux». Ce type d'établissement accueille parfois des personnes externes pour une prise en charge de jour. Le cas échéant, le personnel correspondant à ces personnes externes est compris dans le présent tableau.

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique des établissements de santé (soins intra-muros), statistique des établissements de santé non hospitaliers / Office cantonal de la statistique

T - 06 Mouvement du personnel d'exploitation employé dans les établissements de santé non hospitaliers, selon le type d'établissement et le sexe de la personne employée, depuis 1999 (1)

Chiffres annuels

Canton de Genève

	Effectif					En %				
	1999	2000	2001	2002 (2)	2003	1999	2000	2001	2002 (2)	2003
Etablissements pour personnes âgées - EMS (3)										
Personnel engagé en cours d'année	665	642	554	706	633	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hommes	139	115	89	161	96	20,9	17,9	16,1	22,8	15,2
Femmes	526	527	465	545	537	79,1	82,1	83,9	77,2	84,8
Personnel sorti en cours d'année	570	542	530	517	521	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hommes	110	112	111	125	87	19,3	20,7	20,9	24,2	16,7
Femmes	460	430	419	392	434	80,7	79,3	79,1	75,8	83,3
Taux de rotation du personnel (4)	///	///	///	///	///	17,3	16,2	16,0	14,9	14,4
Hommes	///	///	///	///	///	17,6	17,8	17,7	18,8	13,1
Femmes	///	///	///	///	///	17,2	15,9	15,6	14,0	14,7
Institutions pour personnes handicapées et autres - EPH (5)										
Personnel engagé en cours d'année	183	280	286	298	221	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hommes	62	115	101	117	75	33,9	41,1	35,3	39,3	33,9
Femmes	121	165	185	181	146	66,1	58,9	64,7	60,7	66,1
Personnel sorti en cours d'année	128	161	245	230	204	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hommes	48	70	93	99	84	37,5	43,5	38,0	43,0	41,2
Femmes	80	91	152	131	120	62,5	56,5	62,0	57,0	58,8
Taux de rotation du personnel (4)	///	///	///	///	///	10,8	12,7	18,5	16,8	14,4
Hommes	///	///	///	///	///	10,4	14,2	18,4	19,4	16,3
Femmes	///	///	///	///	///	11,1	11,7	18,5	15,2	13,3

(1) Sans le personnel des exploitations annexes et autres (personnel non salarié, bénévole, en service civil, personnel salarié des exploitations annexes de l'établissement etc.). Certains résultats sont entachés d'incertitude.

(2) L'augmentation observée en 2002 est principalement due à un changement de définition dans le dénombrement des employés; les remplaçants sont désormais inclus au même titre que les titulaires.

(3) Etablissements pour personnes âgées et/ou malades chroniques (établissements médico-sociaux).

(4) Rapport entre l'effectif du personnel d'exploitation sorti en cours d'année et l'effectif moyen du personnel d'exploitation (moyenne arithmétique de l'effectif du 1er janvier et de l'effectif du 31 décembre de l'année sous revue; l'effectif au 1er janvier est obtenu en soustrayant les entrées et en ajoutant les sorties de l'année sous revue à l'effectif du 31 décembre). Seuls les établissements ayant fourni des données valides sont pris en compte.

(5) Etablissements pour personnes handicapées, personnes toxicomanes et «cas psychosociaux». Ce type d'établissement accueille parfois des personnes externes pour une prise en charge de jour. Le cas échéant, le personnel correspondant à ces personnes externes est compris dans le présent tableau.

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique des établissements de santé (soins intra-muros), statistique des établissements de santé non hospitaliers / Office cantonal de la statistique

**T - 07 Personnes hébergées dans les établissements pour personnes âgées - EMS,
selon le sexe et le groupe d'âges de la personne, depuis 1999 (1) (2)**

Situation au 31 décembre

Canton de Genève

Groupe d'âges	Effectif					En %				
	1999	2000	2001	2002	2003	1999	2000	2001	2002	2003
Hommes	649	677	660	660	689	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins de 20 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20 - 29 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
30 - 39 ans	2	1	1	1	2	0,3	0,1	0,2	0,2	0,3
40 - 49 ans	7	2	2	2	4	1,1	0,3	0,3	0,3	0,6
50 - 59 ans	22	32	26	19	18	3,4	4,7	3,9	2,9	2,6
60 - 69 ans	45	48	53	49	58	6,9	7,1	8,0	7,4	8,4
70 - 79 ans	154	149	143	149	147	23,7	22,0	21,7	22,6	21,3
80 - 89 ans	260	273	269	278	286	40,1	40,3	40,8	42,1	41,5
90 - 99 ans	150	168	162	160	168	23,1	24,8	24,5	24,2	24,4
100 ans ou plus	9	4	4	2	6	1,4	0,6	0,6	0,3	0,9
Age inconnu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Femmes	2 640	2 634	2 600	2 565	2 534	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins de 20 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20 - 29 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
30 - 39 ans	1	1	1	1	-	0,0	0,0	0,0	0,0	-
40 - 49 ans	5	4	4	4	3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
50 - 59 ans	15	14	12	8	5	0,6	0,5	0,5	0,3	0,2
60 - 69 ans	90	87	78	71	69	3,4	3,3	3,0	2,8	2,7
70 - 79 ans	369	352	368	344	338	14,0	13,4	14,2	13,4	13,3
80 - 89 ans	1 168	1 192	1 141	1 070	1 087	44,2	45,3	43,9	41,7	42,9
90 - 99 ans	956	939	949	1 014	987	36,2	35,6	36,5	39,5	39,0
100 ans ou plus	36	43	47	53	45	1,4	1,6	1,8	2,1	1,8
Age inconnu	-	2	-	-	-	-	0,1	-	-	-
Total	3 289	3 311	3 260	3 225	3 223	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins de 20 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20 - 29 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
30 - 39 ans	3	2	2	2	2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
40 - 49 ans	12	6	6	6	7	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2
50 - 59 ans	37	46	38	27	23	1,1	1,4	1,2	0,8	0,7
60 - 69 ans	135	135	131	120	127	4,1	4,1	4,0	3,7	3,9
70 - 79 ans	523	501	511	493	485	15,9	15,1	15,7	15,3	15,0
80 - 89 ans	1 428	1 465	1 410	1 348	1 373	43,4	44,2	43,3	41,8	42,6
90 - 99 ans	1 106	1 107	1 111	1 174	1 155	33,6	33,4	34,1	36,4	35,8
100 ans ou plus	45	47	51	55	51	1,4	1,4	1,6	1,7	1,6
Age inconnu	-	2	-	-	-	-	0,1	-	-	-

(1) Etablissements pour personnes âgées et/ou malades chroniques (établissements médico-sociaux). Personnes hébergées pour un long séjour ou un court séjour (y compris celles hébergées dans les Unités d'accueil temporaire [UAT]).

(2) Bien que les EMS disposent d'une autorisation d'exploitation pour l'hébergement de personnes âgées, par dérogation accordée par le Département de l'action sociale et de la santé, ils peuvent aussi prendre en charge des personnes plus jeunes, qui n'ont pas encore l'âge de recevoir une rente de l'assurance-vieillesse (AVS). Il s'agit principalement de résidents souffrant d'affections psychiques.

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique des établissements de santé (soins intra-muros), statistique des établissements de santé non hospitaliers / Office cantonal de la statistique

**T - 08 Personnes hébergées dans les institutions pour personnes handicapées et autres - EPH,
selon le sexe et le groupe d'âges de la personne, depuis 1999 (1)**

Situation au 31 décembre

Canton de Genève

Groupe d'âges	Effectif					En %				
	1999	2000	2001	2002	2003	1999	2000	2001	2002	2003
Hommes	411	432	431	435	444	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins de 20 ans	57	66	59	60	57	13,9	15,3	13,7	13,8	12,8
20 - 29 ans	84	77	77	75	80	20,4	17,8	17,9	17,2	18,0
30 - 39 ans	102	121	124	122	120	24,8	28,0	28,8	28,0	27,0
40 - 49 ans	85	80	84	90	99	20,7	18,5	19,5	20,7	22,3
50 - 59 ans	61	62	62	62	59	14,8	14,4	14,4	14,3	13,3
60 - 69 ans	19	22	20	21	24	4,6	5,1	4,6	4,8	5,4
70 - 79 ans	3	4	5	5	5	0,7	0,9	1,2	1,1	1,1
80 - 89 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
90 - 99 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
100 ans ou plus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Femmes	258	268	289	317	317	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins de 20 ans	36	30	32	34	30	14,0	11,2	11,1	10,7	9,5
20 - 29 ans	42	47	57	60	57	16,3	17,5	19,7	18,9	18,0
30 - 39 ans	65	64	66	80	65	25,2	23,9	22,8	25,2	20,5
40 - 49 ans	55	63	63	65	85	21,3	23,5	21,8	20,5	26,8
50 - 59 ans	40	43	50	53	56	15,5	16,0	17,3	16,7	17,7
60 - 69 ans	17	18	17	22	22	6,6	6,7	5,9	6,9	6,9
70 - 79 ans	3	3	4	3	2	1,2	1,1	1,4	0,9	0,6
80 - 89 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
90 - 99 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
100 ans ou plus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	669	700	720	752	761	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins de 20 ans	93	96	91	94	87	13,9	13,7	12,6	12,5	11,4
20 - 29 ans	126	124	134	135	137	18,8	17,7	18,6	18,0	18,0
30 - 39 ans	167	185	190	202	185	25,0	26,4	26,4	26,9	24,3
40 - 49 ans	140	143	147	155	184	20,9	20,4	20,4	20,6	24,2
50 - 59 ans	101	105	112	115	115	15,1	15,0	15,6	15,3	15,1
60 - 69 ans	36	40	37	43	46	5,4	5,7	5,1	5,7	6,0
70 - 79 ans	6	7	9	8	7	0,9	1,0	1,3	1,1	0,9
80 - 89 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
90 - 99 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
100 ans ou plus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Etablissements pour personnes handicapées, personnes toxicomanes et «cas psychosociaux». Ce type d'établissement accueille parfois des personnes externes pour une prise en charge de jour. Ces personnes externes ne sont pas comprises dans le présent tableau.

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique des établissements de santé (soins intra-muros), statistique des établissements de santé non hospitaliers / Office cantonal de la statistique

**T - 09 Personnes, hébergées ou externes, dans les institutions pour personnes handicapées et autres - EPH,
selon l'infirmité principale de la personne, depuis 1999 (1)**

Situation au 31 décembre

Canton de Genève

	Effectif					En %				
	1999	2000	2001	2002	2003	1999	2000	2001	2002	2003
Handicap physique	316	335	351	374	375	28,8	30,0	30,5	31,0	30,6
Handicap psychique	235	230	236	274	286	21,4	20,6	20,5	22,7	23,3
Handicap mental	406	409	427	431	446	37,0	36,7	37,1	35,8	36,3
Handicap sensoriel	1	3	4	-	-	0,1	0,3	0,3	-	-
Toxicodépendance	68	66	59	51	47	6,2	5,9	5,1	4,2	3,8
Handicap de l'intégration sociale	65	64	67	69	66	5,9	5,7	5,8	5,7	5,4
Autres (2)	7	8	7	6	7	0,6	0,7	0,6	0,5	0,6
Total	1 098	1 115	1 151	1 205	1 227	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Etablissements pour personnes handicapées, personnes toxicomanes et «cas psychosociaux». Ce type d'établissement accueille parfois des personnes externes pour une prise en charge de jour. Le cas échéant, ces personnes externes sont comprises dans le présent tableau.

(2) Essentiellement des personnes dont le handicap principal n'a pas été déterminé.

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique des établissements de santé (soins intra-muros), statistique des établissements de santé non hospitaliers / Office cantonal de la statistique

T - 10 Personnes hébergées dans les établissements pour personnes âgées - EMS
Entrées durant l'année pour un hébergement de longue durée, selon le sexe et la provenance de la personne,
depuis 1999 (1)

	Canton de Genève										
	Effectif					En %					
	1999	2000	2001	2002	2003	1999	2000	2001	2002	2003	
Totaux annuels											
Hommes	219	278	238	282	286	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Domicile	39	74	65	76	76	17,8	26,6	27,3	27,0	26,6	
Immeuble avec encadrement social pour personnes âgées	1	1	3	2	3	0,5	0,4	1,3	0,7	1,0	
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	154	172	139	165	178	70,3	61,9	58,4	58,5	62,2	
Hôpital cantonal (HUG)	35	12	7	9	11	16,0	4,3	2,9	3,2	3,8	
Département de psychiatrie des HUG	31	41	42	47	45	14,2	14,7	17,6	16,7	15,7	
Département de gériatrie des HUG (HOGER, CESCO)	68	84	61	78	92	31,1	30,2	25,6	27,7	32,2	
Département médical de Loëx (HUG)	20	35	29	31	30	9,1	12,6	12,2	11,0	10,5	
Clinique de Joli-Mont ou Clinique genevoise de Montana	9	7	6	6	7	4,1	2,5	2,5	2,1	2,4	
Etablissement de santé non hospitalier (2)	5	7	7	17	7	2,3	2,5	2,9	6,0	2,4	
Provenance autre ou inconnue	11	17	18	16	15	5,0	6,1	7,6	5,7	5,2	
Femmes	676	635	696	655	725	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Domicile	208	198	221	170	213	30,8	31,2	31,8	26,0	29,4	
Immeuble avec encadrement social pour personnes âgées	4	9	7	13	11	0,6	1,4	1,0	2,0	1,5	
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	382	353	379	377	415	56,5	55,6	54,5	57,6	57,2	
Hôpital cantonal (HUG)	55	22	20	20	21	8,1	3,5	2,9	3,1	2,9	
Département de psychiatrie des HUG	64	96	85	81	79	9,5	15,1	12,2	12,4	10,9	
Département de gériatrie des HUG (HOGER, CESCO)	229	190	212	217	250	33,9	29,9	30,5	33,1	34,5	
Département médical de Loëx (HUG)	34	45	62	59	65	5,0	7,1	8,9	9,0	9,0	
Clinique de Joli-Mont ou Clinique genevoise de Montana	38	21	23	16	23	5,6	3,3	3,3	2,4	3,2	
Etablissement de santé non hospitalier (2)	23	30	27	45	16	3,4	4,7	3,9	6,9	2,2	
Provenance autre ou inconnue	21	24	39	34	47	3,1	3,8	5,6	5,2	6,5	
Total	895	913	934	937	1 011	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Domicile	247	272	286	246	289	27,6	29,8	30,6	26,3	28,6	
Immeuble avec encadrement social pour personnes âgées	5	10	10	15	14	0,6	1,1	1,1	1,6	1,4	
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	536	525	518	542	593	59,9	57,5	55,5	57,8	58,7	
Hôpital cantonal (HUG)	90	34	27	29	32	10,1	3,7	2,9	3,1	3,2	
Département de psychiatrie des HUG	95	137	127	128	124	10,6	15,0	13,6	13,7	12,3	
Département de gériatrie des HUG (HOGER, CESCO)	297	274	273	295	342	33,2	30,0	29,2	31,5	33,8	
Département médical de Loëx (HUG)	54	80	91	90	95	6,0	8,8	9,7	9,6	9,4	
Clinique de Joli-Mont ou Clinique genevoise de Montana	47	28	29	22	30	5,3	3,1	3,1	2,3	3,0	
Etablissement de santé non hospitalier (2)	28	37	34	62	23	3,1	4,1	3,6	6,6	2,3	
Provenance autre ou inconnue	32	41	57	50	62	3,6	4,5	6,1	5,3	6,1	

(1) Etablissements pour personnes âgées et/ou malades chroniques (établissements médico-sociaux).

(2) EMS ayant une autorisation d'exploitation délivrée par le Département de l'action sociale et de la santé du canton de Genève.

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique des établissements de santé (soins intra-muros), statistique des établissements de santé non hospitaliers / Office cantonal de la statistique

T - 11 Personnes hébergées dans les établissements pour personnes âgées - EMS
Entrées durant l'année pour un hébergement de courte durée, selon le sexe et la provenance de la personne,
depuis 1999 (1)

Totaux annuels	Canton de Genève									
	Effectif					En %				
	1999	2000	2001	2002	2003	1999	2000	2001	2002	2003
Hommes	84	135	109	130	167	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Domicile	70	114	90	112	145	83,3	84,4	82,6	86,2	86,8
Immeuble avec encadrement social pour personnes âgées	1	-	1	-	-	1,2	-	0,9	-	-
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	6	11	10	8	15	7,1	8,1	9,2	6,2	9,0
Hôpital cantonal (HUG)	4	7	3	3	5	4,8	5,2	2,8	2,3	3,0
Département de psychiatrie des HUG	1	1	-	1	-	1,2	0,7	-	0,8	-
Département de gériatrie des HUG (HOGER, CESCO)	1	3	6	4	8	1,2	2,2	5,5	3,1	4,8
Département médical de Loëx (HUG)	-	-	1	-	2	-	-	0,9	-	1,2
Clinique de Joli-Mont ou Clinique genevoise de Montana	1	4	4	3	3	1,2	3,0	3,7	2,3	1,8
Etablissement de santé non hospitalier (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provenance autre ou inconnue	6	6	4	7	4	7,1	4,4	3,7	5,4	2,4
Femmes	330	438	305	287	318	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Domicile	250	322	251	257	276	75,8	73,5	82,3	89,5	86,8
Immeuble avec encadrement social pour personnes âgées	-	1	-	-	2	-	0,2	-	-	0,6
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	32	43	26	19	22	9,7	9,8	8,5	6,6	6,9
Hôpital cantonal (HUG)	20	23	10	6	5	6,1	5,3	3,3	2,1	1,6
Département de psychiatrie des HUG	2	1	1	-	1	0,6	0,2	0,3	-	0,3
Département de gériatrie des HUG (HOGER, CESCO)	10	18	15	12	15	3,0	4,1	4,9	4,2	4,7
Département médical de Loëx (HUG)	-	1	-	1	1	-	0,2	-	0,3	0,3
Clinique de Joli-Mont ou Clinique genevoise de Montana	3	8	13	5	5	0,9	1,8	4,3	1,7	1,6
Etablissement de santé non hospitalier (2)	2	6	3	3	1	0,6	1,4	1,0	1,0	0,3
Provenance autre ou inconnue	43	58	12	3	12	13,0	13,2	3,9	1,0	3,8
Total	414	573	414	417	485	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Domicile	320	436	341	369	421	77,3	76,1	82,4	88,5	86,8
Immeuble avec encadrement social pour personnes âgées	1	1	1	-	2	0,2	0,2	0,2	-	0,4
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	38	54	36	27	37	9,2	9,4	8,7	6,5	7,6
Hôpital cantonal (HUG)	24	30	13	9	10	5,8	5,2	3,1	2,2	2,1
Département de psychiatrie des HUG	3	2	1	1	1	0,7	0,3	0,2	0,2	0,2
Département de gériatrie des HUG (HOGER, CESCO)	11	21	21	16	23	2,7	3,7	5,1	3,8	4,7
Département médical de Loëx (HUG)	-	1	1	1	3	-	0,2	0,2	0,2	0,6
Clinique de Joli-Mont ou Clinique genevoise de Montana	4	12	17	8	8	1,0	2,1	4,1	1,9	1,6
Etablissement de santé non hospitalier (2)	2	6	3	3	1	0,5	1,0	0,7	0,7	0,2
Provenance autre ou inconnue	49	64	16	10	16	11,8	11,2	3,9	2,4	3,3

(1) Etablissements pour personnes âgées et/ou malades chroniques (établissements médico-sociaux). Personnes hébergées pour un court séjour ou en Unité d'accueil temporaire (UAT).

(2) EMS ayant une autorisation d'exploitation délivrée par le Département de l'action sociale et de la santé du canton de Genève.

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique des établissements de santé (soins intra-muros), statistique des établissements de santé non hospitaliers / Office cantonal de la statistique

T - 12 Personnes hébergées dans les institutions pour personnes handicapées et autres - EPH
Entrées durant l'année, selon le sexe et la provenance de la personne, depuis 1999 (1)

Totaux annuels

Canton de Genève

	Effectif					En %				
	1999	2000	2001	2002	2003	1999	2000	2001	2002	2003
	Hommes	128	160	117	115	128	100,0	100,0	100,0	100,0
Domicile familial ou privé (2)	[45]	[57]	50	47	56	[35,2]	[35,6]	42,7	40,9	43,8
Hôpital cantonal (HUG)	[7]	[7]	5	5	2	[5,5]	[4,4]	4,3	4,3	1,6
Département de psychiatrie des HUG	[28]	[27]	14	31	28	[21,9]	[16,9]	12,0	27,0	21,9
Institution spécialisée accueillant des personnes handicapées	[15]	[19]	14	12	13	[11,7]	[11,9]	12,0	10,4	10,2
Institution non spécialisée (3)	-	-	2	-	4	-	-	1,7	-	3,1
Hors canton de Genève (4)	[1]	[22]	17	12	6	[0,8]	[13,8]	14,5	10,4	4,7
Provenance autre ou inconnue	[32]	[28]	15	8	19	[25,0]	[17,5]	12,8	7,0	14,8
Femmes	72	71	78	97	87	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Domicile familial ou privé (2)	[28]	[22]	33	39	41	[38,9]	[31,0]	42,3	40,2	47,1
Hôpital cantonal (HUG)	-	[5]	5	2	3	-	[7,0]	6,4	2,1	3,4
Département de psychiatrie des HUG	[21]	[16]	11	23	19	[29,2]	[22,5]	14,1	23,7	21,8
Institution spécialisée accueillant des personnes handicapées	[8]	[11]	7	13	9	[11,1]	[15,5]	9,0	13,4	10,3
Institution non spécialisée (3)	-	-	1	3	5	-	-	1,3	3,1	5,7
Hors canton de Genève (4)	[3]	[6]	10	9	3	[4,2]	[8,5]	12,8	9,3	3,4
Provenance autre ou inconnue	[12]	[11]	11	8	7	[16,7]	[15,5]	14,1	8,2	8,0
Total	200	231	195	212	215	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Domicile familial ou privé (2)	[73]	[79]	83	86	97	[36,5]	[34,2]	42,6	40,6	45,1
Hôpital cantonal (HUG)	[7]	[12]	10	7	5	[3,5]	[5,2]	5,1	3,3	2,3
Département de psychiatrie des HUG	[49]	[43]	25	54	47	[24,5]	[18,6]	12,8	25,5	21,9
Institution spécialisée accueillant des personnes handicapées	[23]	[30]	21	25	22	[11,5]	[13,0]	10,8	11,8	10,2
Institution non spécialisée (3)	-	-	3	3	9	-	-	1,5	1,4	4,2
Hors canton de Genève (4)	[4]	[28]	27	21	9	[2,0]	[12,1]	13,8	9,9	4,2
Provenance autre ou inconnue	[44]	[39]	26	16	26	[22,0]	[16,9]	13,3	7,5	12,1

(1) Etablissements pour personnes handicapées, personnes toxicomanes et «cas psychosociaux». Ce type d'établissement accueille parfois des personnes externes pour une prise en charge de jour. Ces personnes externes ne sont pas comprises dans le présent tableau.

(2) Domicile familial : personne vivant avec sa famille; domicile privé : personne vivant seule dans un domicile indépendant.

(3) Y compris école privée acceptant les personnes jusqu'à l'âge de 20 ans.

(4) En principe, provenance d'un autre canton, indépendamment du lieu de résidence (privé ou institutionnel). Pour les années 1999 et 2000, la définition de cette rubrique n'a pas toujours été bien comprise.

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique des établissements de santé (soins intra-muros), statistique des établissements de santé non hospitaliers / Office cantonal de la statistique

T - 13 Personnes hébergées dans les établissements pour personnes âgées - EMS
Sorties définitives durant l'année, après un hébergement de longue durée, selon le sexe et la destination
de la personne, depuis 1999 (1)

	Canton de Genève									
	Effectif					En %				
	1999	2000	2001	2002	2003	1999	2000	2001	2002	2003
Totaux annuels										
Hommes	256	240	263	269	276	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Décès	232	211	229	234	248	90,6	87,9	87,1	87,0	89,9
Domicile	5	11	4	13	9	2,0	4,6	1,5	4,8	3,3
Immeuble avec encadrement social pour personnes âgées	-	-	-	1	-	-	-	-	0,4	-
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	14	9	22	16	8	5,5	3,8	8,4	5,9	2,9
Hôpital cantonal (HUG)	5	2	7	6	2	2,0	0,8	2,7	2,2	0,7
Département de psychiatrie des HUG	6	5	10	6	5	2,3	2,1	3,8	2,2	1,8
Département de gériatrie des HUG (HOGER, CESCO)	3	2	2	2	-	1,2	0,8	0,8	0,7	-
Département médical de Loëx (HUG)	-	-	3	2	1	-	-	1,1	0,7	0,4
Clinique de Joli-Mont ou Clinique genevoise de Montana	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissement de santé non hospitalier (2)	2	5	5	1	2	0,8	2,1	1,9	0,4	0,7
Destination autre ou inconnue	3	4	3	4	9	1,2	1,7	1,1	1,5	3,3
Femmes	689	663	682	656	748	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Décès	627	610	630	607	709	91,0	92,0	92,4	92,5	94,8
Domicile	16	15	8	7	11	2,3	2,3	1,2	1,1	1,5
Immeuble avec encadrement social pour personnes âgées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	20	19	22	26	15	2,9	2,9	3,2	4,0	2,0
Hôpital cantonal (HUG)	6	4	8	9	2	0,9	0,6	1,2	1,4	0,3
Département de psychiatrie des HUG	10	10	8	9	9	1,5	1,5	1,2	1,4	1,2
Département de gériatrie des HUG (HOGER, CESCO)	2	4	5	4	2	0,3	0,6	0,7	0,6	0,3
Département médical de Loëx (HUG)	2	1	1	4	2	0,3	0,2	0,1	0,6	0,3
Clinique de Joli-Mont ou Clinique genevoise de Montana	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissement de santé non hospitalier (2)	13	11	10	8	4	1,9	1,7	1,5	1,2	0,5
Destination autre ou inconnue	13	8	12	8	9	1,9	1,2	1,8	1,2	1,2
Total	945	903	945	925	1024	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Décès	859	821	859	841	957	90,9	90,9	90,9	90,9	93,5
Domicile	21	26	12	20	20	2,2	2,9	1,3	2,2	2,0
Immeuble avec encadrement social pour personnes âgées	-	-	-	1	-	-	-	-	0,1	-
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	34	28	44	42	23	3,6	3,1	4,7	4,5	2,2
Hôpital cantonal (HUG)	11	6	15	15	4	1,2	0,7	1,6	1,6	0,4
Département de psychiatrie des HUG	16	15	18	15	14	1,7	1,7	1,9	1,6	1,4
Département de gériatrie des HUG (HOGER, CESCO)	5	6	7	6	2	0,5	0,7	0,7	0,6	0,2
Département médical de Loëx (HUG)	2	1	4	6	3	0,2	0,1	0,4	0,6	0,3
Clinique de Joli-Mont ou Clinique genevoise de Montana	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissement de santé non hospitalier (2)	15	16	15	9	6	1,6	1,8	1,6	1,0	0,6
Destination autre ou inconnue	16	12	15	12	18	1,7	1,3	1,6	1,3	1,8

(1) Etablissements pour personnes âgées et/ou malades chroniques (établissements médico-sociaux).

(2) EMS ayant une autorisation d'exploitation délivrée par le Département de l'action sociale et de la santé du canton de Genève.

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique des établissements de santé (soins intra-muros), statistique des établissements de santé non hospitaliers / Office cantonal de la statistique

T - 14 Personnes hébergées dans les établissements pour personnes âgées - EMS
Sorties définitives durant l'année, après un hébergement de courte durée, selon le sexe et la destination
de la personne, depuis 1999 (1)

	Canton de Genève									
	Effectif					En %				
	1999	2000	2001	2002	2003	1999	2000	2001	2002	2003
Totaux annuels										
Hommes	88	141	108	135	166	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Décès	2	1	1	3	4	2,3	0,7	0,9	2,2	2,4
Domicile	79	131	89	115	146	89,8	92,9	82,4	85,2	88,0
Immeuble avec encadrement social pour personnes âgées	-	1	-	-	-	-	0,7	-	-	-
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	1	4	7	7	9	1,1	2,8	6,5	5,2	5,4
Hôpital cantonal (HUG)	1	1	2	4	6	1,1	0,7	1,9	3,0	3,6
Département de psychiatrie des HUG	-	-	1	1	-	-	-	0,9	0,7	-
Département de gériatrie des HUG (HOGER, CESCO)	-	3	4	2	2	-	2,1	3,7	1,5	1,2
Département médical de Loëx (HUG)	-	-	-	-	1	-	-	-	-	0,6
Clinique de Joli-Mont ou Clinique genevoise de Montana	1	-	-	1	2	1,1	-	-	0,7	1,2
Etablissement de santé non hospitalier (2)	3	1	5	4	1	3,4	0,7	4,6	3,0	0,6
Destination autre ou inconnue	2	3	6	5	4	2,3	2,1	5,6	3,7	2,4
Femmes	313	440	311	283	314	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Décès	6	1	1	-	-	1,9	0,2	0,3	-	-
Domicile	282	383	272	260	289	90,1	87,0	87,5	91,9	92,0
Immeuble avec encadrement social pour personnes âgées	-	3	-	1	-	-	0,7	-	0,4	-
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	7	20	9	10	13	2,2	4,5	2,9	3,5	4,1
Hôpital cantonal (HUG)	5	6	5	5	6	1,6	1,4	1,6	1,8	1,9
Département de psychiatrie des HUG	1	3	-	-	-	0,3	0,7	-	-	-
Département de gériatrie des HUG (HOGER, CESCO)	1	11	2	3	5	0,3	2,5	0,6	1,1	1,6
Département médical de Loëx (HUG)	-	-	2	2	2	-	-	0,6	0,7	0,6
Clinique de Joli-Mont ou Clinique genevoise de Montana	2	3	1	1	-	0,6	0,7	0,3	0,4	-
Etablissement de santé non hospitalier (2)	5	8	12	4	4	1,6	1,8	3,9	1,4	1,3
Destination autre ou inconnue	11	22	16	7	8	3,5	5,0	5,1	2,5	2,5
Total	401	581	419	418	480	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Décès	8	2	2	3	4	2,0	0,3	0,5	0,7	0,8
Domicile	361	514	361	375	435	90,0	88,5	86,2	89,7	90,6
Immeuble avec encadrement social pour personnes âgées	-	4	-	1	-	-	0,7	-	0,2	-
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	8	24	16	17	22	2,0	4,1	3,8	4,1	4,6
Hôpital cantonal (HUG)	6	7	7	9	12	1,5	1,2	1,7	2,2	2,5
Département de psychiatrie des HUG	1	3	1	1	-	0,2	0,5	0,2	0,2	-
Département de gériatrie des HUG (HOGER, CESCO)	1	14	6	5	7	0,2	2,4	1,4	1,2	1,5
Département médical de Loëx (HUG)	-	-	2	2	3	-	-	0,5	0,5	0,6
Clinique de Joli-Mont ou Clinique genevoise de Montana	3	3	1	2	2	0,7	0,5	0,2	0,5	0,4
Etablissement de santé non hospitalier (2)	8	9	17	8	5	2,0	1,5	4,1	1,9	1,0
Destination autre ou inconnue	13	25	22	12	12	3,2	4,3	5,3	2,9	2,5

(1) Etablissements pour personnes âgées et/ou malades chroniques (établissements médico-sociaux). Personnes hébergées pour un court séjour ou en Unité d'accueil temporaire (UAT).

(2) EMS ayant une autorisation d'exploitation délivrée par le Département de l'action sociale et de la santé du canton de Genève.

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique des établissements de santé (soins intra-muros), statistique des établissements de santé non hospitaliers / Office cantonal de la statistique

T - 15 Personnes hébergées dans les institutions pour personnes handicapées et autres - EPH
Sorties définitives durant l'année, selon le sexe et la destination de la personne, depuis 1999 (1)

Totaux annuels

Canton de Genève

	Effectif					En %				
	1999	2000	2001	2002	2003	1999	2000	2001	2002	2003
Hommes	116	130	111	112	117	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Décès	[2]	[9]	5	9	6	[1,7]	[6,9]	4,5	8,0	5,1
Etablissement médico-social (EMS)	[2]	[3]	2	1	1	[1,7]	[2,3]	1,8	0,9	0,9
Domicile familial ou privé (2)	[58]	[57]	53	63	64	[50,0]	[43,8]	47,7	56,3	54,7
Hôpital cantonal (HUG)	[1]	[1]	3	3	-	[0,9]	[0,8]	2,7	2,7	-
Département de psychiatrie des HUG	[7]	[10]	11	10	9	[6,0]	[7,7]	9,9	8,9	7,7
Institution spécialisée accueillant des personnes handicapées	[11]	[15]	17	15	18	[9,5]	[11,5]	15,3	13,4	15,4
Institution non spécialisée (3)	[2]	-	3	1	-	[1,7]	-	2,7	0,9	-
Hors canton (4)	-	[18]	5	8	4	-	[13,8]	4,5	7,1	3,4
Destination autre ou inconnue	[33]	[17]	12	2	15	[28,4]	[13,1]	10,8	1,8	12,8
Femmes	71	62	56	65	87	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Décès	[5]	[6]	3	2	7	[7,0]	[9,7]	5,4	3,1	8,0
Etablissement médico-social (EMS)	[2]	-	2	1	1	[2,8]	-	3,6	1,5	1,1
Domicile familial ou privé (2)	[33]	[28]	31	35	38	[46,5]	[45,2]	55,4	53,8	43,7
Hôpital cantonal (HUG)	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1,1
Département de psychiatrie des HUG	[10]	[10]	3	6	11	[14,1]	[16,1]	5,4	9,2	12,6
Institution spécialisée accueillant des personnes handicapées	[12]	[10]	13	10	18	[16,9]	[16,1]	23,2	15,4	20,7
Institution non spécialisée (3)	-	[1]	-	-	1	-	[1,6]	-	-	1,1
Hors canton (4)	[4]	[5]	2	7	5	[5,6]	[8,1]	3,6	10,8	5,7
Destination autre ou inconnue	[5]	[2]	2	4	5	[7,0]	[3,2]	3,6	6,2	5,7
Total	187	192	167	177	204	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Décès	[7]	[15]	8	11	13	[3,7]	[7,8]	4,8	6,2	6,4
Etablissement médico-social (EMS)	[4]	[3]	4	2	2	[2,1]	[1,6]	2,4	1,1	1,0
Domicile familial ou privé (2)	[91]	[85]	84	98	102	[48,7]	[44,3]	50,3	55,4	50,0
Hôpital cantonal (HUG)	[1]	[1]	3	3	1	[0,5]	[0,5]	1,8	1,7	0,5
Département de psychiatrie des HUG	[17]	[20]	14	16	20	[9,1]	[10,4]	8,4	9,0	9,8
Institution spécialisée accueillant des personnes handicapées	[23]	[25]	30	25	36	[12,3]	[13,0]	18,0	14,1	17,6
Institution non spécialisée (3)	[2]	[1]	3	1	1	[1,1]	[0,5]	1,8	0,6	0,5
Hors canton (4)	[4]	[23]	7	15	9	[2,1]	[12,0]	4,2	8,5	4,4
Destination autre ou inconnue	[38]	[19]	14	6	20	[20,3]	[9,9]	8,4	3,4	9,8

(1) Etablissements pour personnes handicapées, personnes toxicomanes et «cas psychosociaux». Ce type d'établissement accueille parfois des personnes externes pour une prise en charge de jour. Ces personnes externes ne sont pas comprises dans le présent tableau.

(2) Domicile familial : personne vivant avec sa famille; domicile privé : personne vivant seule dans un domicile indépendant.

(3) Y compris école privée acceptant les personnes jusqu'à l'âge de 20 ans.

(4) En principe, destination pour un autre canton, indépendamment du lieu de résidence (privé ou institutionnel). Pour les années 1999 et 2000, la définition de cette rubrique n'a pas toujours été bien comprise.

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique des établissements de santé (soins intra-muros), statistique des établissements de santé non hospitaliers / Office cantonal de la statistique

T - 16 Journées d'hébergement dans les établissements de santé non hospitaliers, selon le type d'établissement et le type de prise en charge, depuis 1999

Totaux annuels	Canton de Genève									
	Journées d'hébergement					En %				
	1999	2000	2001	2002	2003	1999	2000	2001	2002	2003
Etablissements pour personnes âgées - EMS (1)	1 192 815	1 212 359	1 186 350	1 177 989	1 181 459	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hébergement pour un court séjour (2)	9 881	15 940	8 838	9 186	11 546	0,8	1,3	0,7	0,8	1,0
Hébergement pour un long séjour	1 182 934	1 196 419	1 177 512	1 168 803	1 169 913	99,2	98,7	99,3	99,2	99,0
Institutions pour personnes handicapées et autres - EPH (3)	217 185	222 662	231 056	240 043	249 913	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hébergement de personnes handicapées	185 487	191 677	202 840	206 910	218 257	85,4	86,1	87,8	86,2	87,3
Hébergement de personnes toxicomanes ou alcooliques	16 932	16 763	14 492	15 284	13 960	7,8	7,5	6,3	6,4	5,6
Hébergement de «cas psychosociaux»	14 766	14 222	13 724	17 849	17 696	6,8	6,4	5,9	7,4	7,1

(1) Etablissements pour personnes âgées et/ou malades chroniques (établissements médico-sociaux).

(2) Y compris Unité d'accueil temporaire (UAT).

(3) Etablissements pour personnes handicapées, personnes toxicomanes et «cas psychosociaux». Ce type d'établissement accueille parfois des personnes externes pour une prise en charge de jour. Les journées de ces personnes externes ne sont pas comprises dans le présent tableau.

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique des établissements de santé (soins intra-muros), statistique des établissements de santé non hospitaliers / Office cantonal de la statistique

T - 17 Personnes hébergées dans les établissements de santé non hospitaliers Durée moyenne de séjour des personnes sorties définitivement durant l'année, selon le type d'établissement et le type de prise en charge, depuis 1999 (1)

Chiffres annuels, en mois	Canton de Genève				
	1999	2000	2001	2002	2003
Etablissements pour personnes âgées - EMS (2)					
Hébergement pour un long séjour	38,0	39,9	38,0	41,3	40,0
Institutions pour personnes handicapées et autres - EPH (3)					
Hébergement de personnes handicapées	52,6	49,8	50,7	50,2	55,0
Hébergement de personnes toxicomanes ou alcooliques	5,2	4,2	6,0	6,2	6,7
Hébergement de «cas psychosociaux»	34,0	66,0	43,5	34,8	35,1

(1) Nombre de mois entre la date d'admission et la date de sortie des personnes ayant définitivement quitté l'établissement. Lors d'un transfert dans un autre établissement, la durée passée dans le premier n'est pas prise en compte.

(2) Etablissements pour personnes âgées et/ou malades chroniques (établissements médico-sociaux).

(3) Etablissements pour personnes handicapées, personnes toxicomanes et «cas psychosociaux». Ce type d'établissement accueille parfois des personnes externes pour une prise en charge de jour. Ces personnes externes ne sont pas comprises dans le présent tableau.

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique des établissements de santé (soins intra-muros), statistique des établissements de santé non hospitaliers / Office cantonal de la statistique

T - 18 Comptabilité d'exploitation des établissements de santé non hospitaliers, selon le type d'établissement, depuis 1999

Totaux annuels

Canton de Genève

	En millier de francs					En %				
	1999	2000	2001	2002	2003	1999	2000	2001	2002	2003
	Etablissements pour personnes âgées - EMS (1)									
Charges d'exploitation	345 429	360 791	374 027	401 368	420 708	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Personnel (y compris charges sociales)	223 663	229 945	239 864	252 581	271 053	64,7	63,7	64,1	62,9	64,4
Autres charges (2)	88 850	95 914	96 287	107 641	109 523	25,7	26,6	25,7	26,8	26,0
Amortissements	9 021	9 089	8 807	11 349	9 811	2,6	2,5	2,4	2,8	2,3
Loyer, intérêts	23 895	25 843	29 069	29 797	30 321	6,9	7,2	7,8	7,4	7,2
Produits d'exploitation	346 674	362 187	381 905	406 492	423 807	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Pensions (3)	210 011	218 694	220 999	227 107	235 442	60,6	60,4	57,9	55,9	55,6
Soins LAMal	76 375	83 824	91 869	96 643	97 674	22,0	23,1	24,1	23,8	23,0
Autres soins	806	884	623	511	519	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Subventions AVS/AI (4)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions cantonales	52 378	52 407	62 947	74 117	84 213	15,1	14,5	16,5	18,2	19,9
Subventions communales	-	84	-	-	-	-	0,0	-	-	-
Ateliers (chiffres d'affaires)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (dons, legs)	7 104	6 294	5 467	8 114	5 959	2,0	1,7	1,4	2,0	1,4
Résultat d'exploitation (5)	1 245	1 396	7 878	5 124	3 099	///	///	///	///	///
Institutions pour personnes handicapées et autres - EPH (6)										
Charges d'exploitation	110 146	121 212	129 110	141 061	150 873	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Personnel (y compris charges sociales)	86 579	95 301	102 097	110 445	119 354	78,6	78,6	79,1	78,3	79,1
Autres charges (2)	18 051	20 275	21 013	24 319	24 936	16,4	16,7	16,3	17,2	16,5
Amortissements	2 588	1 890	2 147	2 196	2 843	2,3	1,6	1,7	1,6	1,9
Loyer, intérêts	2 928	3 746	3 853	4 101	3 740	2,7	3,1	3,0	2,9	2,5
Produits d'exploitation	107 853	114 792	124 767	137 954	146 344	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Pensions (3)	29 037	31 173	34 474	37 110	38 727	26,9	27,2	27,6	26,9	26,5
Soins LAMal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres soins	-	-	-	147	103	-	-	-	0,1	0,1
Subventions AVS/AI (4)	39 085	42 832	47 229	53 108	52 485	36,2	37,3	37,9	38,5	35,9
Subventions cantonales	32 177	33 227	35 190	40 763	47 170	29,8	28,9	28,2	29,5	32,2
Subventions communales	85	72	104	102	74	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Ateliers (chiffres d'affaires)	2 637	2 760	2 613	2 573	2 674	2,4	2,4	2,1	1,9	1,8
Autres (dons, legs)	4 832	4 728	5 157	4 151	5 111	4,5	4,1	4,1	3,0	3,5
Résultat d'exploitation (5)	- 2 293	- 6 420	- 4 343	- 3 107	- 4 529	///	///	///	///	///

(1) Etablissements pour personnes âgées et/ou malades chroniques (établissements médico-sociaux).

(2) Y compris honoraires divers.

(3) Y compris rentes de l'assurance vieillesse et survivants, prestations complémentaires, allocations pour impotent, etc.

(4) Subventions de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et de l'assurance-invalidité (AI).

(5) Produits moins charges.

(6) Etablissements pour personnes handicapées, personnes toxicomanes et «cas psychosociaux». Ce type d'établissement accueille parfois des personnes externes pour une prise en charge de jour. Le cas échéant, les charges et produits d'exploitation correspondant à ces personnes externes sont compris dans le présent tableau.

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique des établissements de santé (soins intra-muros), statistique des établissements de santé non hospitaliers / Office cantonal de la statistique

T - 19 Etablissements de santé non hospitaliers
Indicateurs choisis, selon le type d'établissement et le type de prise en charge, depuis 1999

Chiffres annuels

Canton de Genève

	Charges de personnel par emploi, en franc (1)					Résultat d'exploitation par rapport au total des produits d'exploitation, en % (2)				
	1999	2000	2001	2002	2003	1999	2000	2001	2002	2003
Etablissements pour personnes âgées - EMS (3)	81 046	81 738	87 106	86 058	89 130	0,4	0,4	2,1	1,3	0,7
Institutions pour personnes handicapées et autres - EPH (4)	95 996	90 797	97 523	99 563	107 827	- 2,1	- 5,6	- 3,5	- 2,3	- 3,1
Institutions pour personnes handicapées	95 736	89 813	97 371	99 494	107 605	- 1,0	- 4,3	- 3,0	- 1,7	- 2,3
Institutions pour personnes toxicomanes ou alcooliques	96 571	97 508	96 204	93 580	113 290	- 28,5	- 41,4	- 21,8	- 17,1	- 30,7
Institutions pour «cas psychosociaux»	()	()	()	()	()	()	()	()	()	()

(1) Emplois exprimés en équivalent plein temps (situation en fin d'année). Non compris les postes relatifs au personnel des exploitations annexes et autres (personnel non salarié, bénévole, en service civil, personnel salarié des exploitations annexes de l'établissement, etc.). Seuls les établissements ayant des données complètes sont pris en compte.

(2) Différence entre le total des produits d'exploitation et le total des charges d'exploitation, rapportée au total des produits d'exploitation.

(3) Etablissements pour personnes âgées et/ou malades chroniques (établissements médico-sociaux).

(4) Etablissements pour personnes handicapées, personnes toxicomanes et «cas psychosociaux». Ce type d'établissement accueille parfois des personnes externes pour une prise en charge de jour. Le cas échéant, les charges, les emplois et le résultat d'exploitation correspondant à ces personnes externes sont compris dans le présent tableau.

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique des établissements de santé (soins intra-muros), statistique des établissements de santé non hospitaliers / Office cantonal de la statistique

Collection
Données générales

Série
Données statistiques

Derniers numéros parus

2003

- 1 Les votations dans le canton de Genève en 2001
- 2 Les votations dans le canton de Genève en 2002
- 3 Les organisations internationales à Genève et en Suisse. Résultats de l'enquête 2002
- 4 Les locaux non résidentiels vacants dans le canton de Genève. Résultats de l'enquête de juin 2002
- 5 Le commerce extérieur du canton de Genève en 2002. Analyse structurelle
- 6 Bilan et état de la population résidante du canton de Genève en 2002
- 7 L'imposition des personnes morales dans le canton de Genève
- 8 Les établissements de santé non hospitaliers à Genève. Résultats choisis de 1998 à 2001
- 9 Enquête sur les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique dans le canton de Genève. Résultats 2001 et 2002
- 10 Recensement fédéral des entreprises 2001. Résultats pour le canton de Genève
- 11 Les logement vacants à Genève. Résultats de l'enquête de juin 2003
- 12 Les établissements de santé non hospitaliers à Genève. Résultats choisis de 1999 à 2002

2004

- 1 Les organisations internationales à Genève et en Suisse. Résultats de l'enquête 2003
- 2 Enquête sur les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique dans le canton de Genève. Résultats 2003
- 3 Le commerce extérieur du canton de Genève en 2003. Analyse structurelle
- 4 Bilan et état de la population du canton de Genève en 2003.
- 5 Travailleurs frontaliers du canton de Genève en 2003
- 6 Les élections municipales dans le canton de Genève au printemps 2003
- 7 Les élections fédérales dans le cantons de Genève en automne 2003
- 8 Les votations dans le canton de Genève en 2003
- 9 Enquête sur les transactions immobilières. Résultats 2001 et 2002
- 10 Recensement fédéral des entreprises 2001.
Résultats par commune, secteur et sous-secteur statistique, pour le canton de Genève
- 11 Dépenses, investissements et projets dans la construction en 2003 et 2004. Analyse structurelle

Liste complète des numéros parus

Disponible sur demande

Légende des signes

- valeur nulle
- 0 valeur inférieure à la moitié de la dernière position décimale retenue
- ... donnée inconnue
- /// aucune donnée ne peut correspondre à la définition
- () l'information ne peut être communiquée pour des raisons tenant à la protection des données
- [] valeur peu significative
- e valeur estimée
- p donnée provisoire
- r donnée révisée

Publications de l'Office cantonal de la statistique

Données générales

Annuaire statistique

Recueil détaillé des principales statistiques annuelles concernant le canton dans son ensemble, ainsi que les communes. L'annuaire couvre un maximum de domaines : en principe tous ceux pour lesquels on dispose de statistiques fiables et pertinentes. Ouvrage d'environ 470 pages; parution fin novembre.

Mémento statistique

Synthèse des données essentielles sur le canton et les communes. Brochure annuelle de 20 pages, paraissant au printemps, éditée avec le soutien de la Banque cantonale de Genève (BCGe).

Bulletin statistique

Bulletin mensuel de 12 pages, édité en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de Genève (CCIG). Choix des principales statistiques genevoises disponibles mensuellement.

Ce bulletin est complété (en février, mai, août et novembre) de 4 pages de données trimestrielles.

Données statistiques

Série permettant la diffusion rapide de résultats (statistiques annuelles, enquêtes), sous la forme de tableaux statistiques brièvement commentés. Cette série s'adresse en priorité à des publics spécialisés.

Principaux sujets présentés annuellement :

- bilan et état de la population;
- travailleurs frontaliers;
- commerce extérieur ;
- élections et votations;
- organisations internationales;
- locaux vacants;
- logements vacants;
- transactions immobilières;
- établissements de santé non hospitaliers.

Analyses

Coup d'œil

Deux pages d'informations synthétiques et rapides destinées au grand public; éclairage statistique sur des questions d'intérêt général.

Communications statistiques

Série consacrée à la diffusion, vers un large public, de résultats statistiques marquants, l'accent étant mis sur le commentaire.

Etudes et documents

Série consacrée à la présentation des divers types d'études réalisées par l'OCSTAT : analyses périodiques ou ponctuelles, documents de référence, méthodologie.

Reflets conjoncturels

Cahier trimestriel présentant une analyse commentée de la conjoncture économique pour le canton de Genève, illustrée de nombreux graphiques.

Tableaux de bord

Marché du travail

Feuille mensuelle présentant les principales informations relatives à l'évolution du chômage.

Bulletin d'information trimestriel (8 pages) présentant des informations de nature structurelle sur le chômage.

Les travailleurs frontaliers à Genève

Feuille semestrielle présentant les principales informations disponibles sur les travailleurs frontaliers.

Marchés des affaires

Feuilles mensuelles ou trimestrielles présentant sous forme de graphiques et de tableaux les résultats des enquêtes conjoncturelles :

Industrie; services immobiliers; commerce de détail; hôtellerie et restauration; construction.

Masse salariale versée dans le canton de Genève

Feuille trimestrielle portant sur la masse salariale versée dans le canton de Genève. Graphiques, tableaux et commentaires.

Indices des prix à la consommation

Feuille mensuelle : tableaux portant sur les indices suisse et genevois, avec commentaires sur l'indice genevois.

Indice genevois des prix de la construction

Recueil semestriel de tableaux, avec commentaires et graphiques, portant sur les résultats de l'indice.

Office cantonal de la statistique (OCSTAT)

82, route des Acacias 1227 Les Acacias • Case postale 1735 CH-1211 Genève 26

Tél. +41 (0)22 327 85 00 • Fax +41 (0)22 327 85 10 • statistique@etat.ge.ch • www.geneve.ch/deee • www.geneve.ch/statistique

